

# Commune de SAINT-MÉLOIR DES ONDES

DÉPARTEMENT d'ILLE-ET-VILAINE

## PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 26 MARS 2018, à 19 heures

**Présents** : Monsieur **BERNARD René**, Maire – Mesdames **CASU Odile**, **DUFAIX Marylène**, **HEMON Soizick**, Adjointes – Mrs **BOULEUC Yves**, **LABBE René**, **DUVAL Yvonnick** (*arrivé en cours de séance*), Adjointes – Mmes **BREVAULT Chantal**, **ENEL-REHEL Rozenn**, **LE SCORNET Sylvie**, **MALOIZEL Madeleine**, **MENARD Patricia**, **VILLENEUVE Catherine**, conseillères municipales, Mrs **COURDENT Stéphane**, **GIZARD Rémy**, **LEMONNIER Philippe**, **LESNE Loïc**, **SIGURET Jérôme**, **VUILLAUME Michel**, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : Madame **THOMAS Huguette**, conseillère municipale, (*pouvoir à M. SIGURET Jérôme*) – Madame **LEPAIGNEUL Virginie**, conseillère municipale (*pouvoir à Mme DUFAIX Marylène*) – Madame **PERRIGAULT Chantal**, conseillère municipale, (*pouvoir à Mme MALOIZEL Madeleine*) - Madame **MAZEAU Laurence**, conseillère municipale (*pouvoir à M. BOULEUC Yves*) - Monsieur de **LA PORTBARRE Dominique**, conseiller municipal, (*pouvoir à M. BERNARD René*)  
Messieurs **JENOUVRIER Stéphane**, **LESAGE Samuel** et **PLIHON Sébastien**, conseillers municipaux excusés.

**Secrétaire de séance** : Madame **HEMON Soizick**, adjointe.

---

**Procès-verbal de la séance du 5 Mars 2018** : Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

---

### Attentat du 23 mars 2018 dans l'Aude - HOMMAGE du Conseil Municipal

En présence de deux gendarmes de la Brigade de Cancale, Monsieur René Bernard, Maire, prononce une allocution d'hommage suite à l'attaque terroriste perpétrée dans le Département de l'Aude (*villes de Carcassonne et Trèbes*) le 23 mars dernier et au cours de laquelle le Lieutenant-Colonel de Gendarmerie Arnaud BELTRAME a perdu la vie.

*« Le conseil municipal a la mission de représenter la population de notre commune. Ce soir, je souhaite qu'ensemble, au nom de chacune et chacun d'entre nous, un hommage particulier soit rendu au Lieutenant-Colonel de Gendarmerie Arnaud BELTRAME, ainsi qu'aux autres victimes décédées de l'attentat, en associant également les trois blessés graves. Le Lieutenant-Colonel de Gendarmerie Arnaud BELTRAME, afin de protéger une caissière et d'autres personnes présentes dans le magasin, n'a pas hésité à faire rempart de son corps avant d'être sauvagement assassiné, donnant ainsi tout son sens à cette ancienne devise de la gendarmerie « Sauver des vie au mépris de la sienne ».*

*Nos pensées vont vers tous ceux que ces décès laissent dans la peine. Nos pensées iront vers la famille du Lieutenant-Colonel de Gendarmerie Arnaud BELTRAME ; elles vont vers vous les représentants de la gendarmerie qui nous faites l'honneur de votre présence. Vous faites partie de cette grande famille qui a perdu un de ses membres ; vous faites partie de cette grande famille que nous appelons la FRANCE. »*

Monsieur le Maire remercie les deux gendarmes de Cancale de s'être joints à l'hommage du conseil municipal. Les gendarmes font savoir qu'ils transmettront ce témoignage de reconnaissance à leur hiérarchie et à la famille du Lieutenant-Colonel Beltrame.

---

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **2018.024 – Contrat d'Association avec l'Ecole Privée Saint-Joseph**

Madame Dufaix, adjointe aux affaires scolaires, expose que dans le cadre de la convention de mise en œuvre du contrat d'association, révisée par le conseil municipal le 4 juillet 2016, il est convenu que la participation communale versée à l'OGEC doit être égale au coût de revient moyen réel d'un

élève de l'école publique, en prenant en compte toutes les dépenses prises en charge par la commune sur la base de la législation en vigueur.

A partir des éléments de coût de revient d'un élève de l'école publique en 2017, il convient donc de déterminer le montant que la commune devra verser à l'OGEC au titre de l'année 2018. *NB : Les dépenses de piscine (entrées et transport) sont également intégrées dans ce calcul depuis 2017.*

Le coût de revient d'un élève de l'école publique s'établissait comme suit en 2017 :

- Elève de maternelle : 791.97 € (838,86 € en 2016)
- Elève de primaire : 372.56 € (367,22 € en 2016)

**En vertu de ce calcul, la dotation 2018 pour l'OGEC s'élève à :**

Maternelle	: 86 élèves x 791.97 €	= 68 109.42 €
Primaire	: 145 élèves x 372.56 €	= 54 021.20 €
<b>Total de la participation 2018</b>		<b>= 122 130.62 (arrondi à 122 131 €)</b>

*Pour rappel, le calcul du contrat d'association 2017 était le suivant :*

- *Maternelle : 100 élèves x 838.86 € = 83 886.00 €*
- *Primaire : 136 élèves x 367.22€ = 49 941.92 €*
- Soit total 2017 = 133 827,92 €*

Entendu cet exposé,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

**Après un vote dont les résultats sont les suivants :**

23 POUR                      0 CONTRE                      0 Abstention

- **DIT** que le montant de la participation due à l'OGEC au titre du contrat d'association 2018 s'établit à la somme de **122 131 €**,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au mandatement du solde de cette participation (*soit la somme de 122 131 € - 66 521.53 € = 55 609.67 €*) dans les conditions du contrat.

### **2018.025 – Demande de subvention 2018 du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté)**

Madame Marylène Dufaix, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que le Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté (RASED) du secteur s'étend sur 9 communes et 1 Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Le RASED est assuré par une psychologue qui visite les différentes écoles publiques du secteur. Un budget de fonctionnement, et parfois d'investissement, lui sont alloués à l'année. Pendant plusieurs années, seule la commune de Cancale en a supporté le fonctionnement (*fournitures administratives, petit matériel, frais de téléphone...*), ce qui était un cas isolé dans le département, puisqu'un système de solidarité fonctionnait sur les autres territoires.

Sollicitée, la commune de Saint-Méloir des Ondes a apporté une participation de 444,77 euros en 2016 et 471.75 € en 2017.

Pour 2018, le RASED sollicite de nouveau les communes bénéficiaires du service selon le mode suivant :

*Effectif total du secteur d'intervention à la rentrée 2016/2017 : 1 258 élèves*

*Effectif de l'école de St-Méloir des Ondes : 191 élèves, soit 15.18 % de l'effectif*

**Subvention sollicitée = 15,18 % de 1 981.48 € (coût de fonctionnement 2017) = 300.79 €**

**Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré**

**Après un vote dont les résultats sont les suivants :**

23 POUR                      0 CONTRE                      0 Abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DÉCIDE d'attribuer une subvention de 300.79 € au RASED (*Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficulté*) pour l'exercice 2018 et CHARGE Monsieur le Maire de procéder à son mandatement.

## FISCALITÉ

### 2018.026 – Fixation des taux d'imposition 2018

Préalablement à l'examen du budget primitif, Monsieur René Bernard, Maire, invite l'assemblée à fixer les taux d'imposition 2018 (*taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti*). Il rappelle les taux actuels :

Dénomination des taxes	Taux 2017
Taxe d'habitation	20.15%
Taxe sur le foncier bâti	20.15%
Taxe sur le foncier non bâti	38,86%

Après en avoir délibéré,

Après un vote dont les résultats sont : 23 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE de conserver les mêmes taux qu'en 2017,
- VOTE les taux suivants pour 2018 :

Dénomination des taxes	Taux 2018
Taxe d'habitation	20.15%
Taxe sur le foncier bâti	20.15%
Taxe sur le foncier non bâti	38,86%

#### Observations :

Monsieur le Maire indique que le projet de budget 2018 qui va être soumis à l'assemblée a été bâti avec une fiscalité stable. Grâce à ses marges importantes d'autofinancement, la commune peut poursuivre un rythme d'investissement soutenu.

Concernant l'exonération de taxe d'habitation de 80% des foyers fiscaux décidée par le Gouvernement, la commune n'a reçu aucune information spéciale, l'Etat ayant toujours affirmé aux collectivités territoriales que l'intégralité des produits leur serait compensé. La commune a été destinataire, comme chaque année, de la notification des taxes directes locales 2018 qui a servi à élaborer le budget.

## FINANCES

Monsieur Yvonnick Duval, adjoint, prend place au sein de l'assemblée

### 2018.027 – Vote du budget primitif 2018 de la Commune

Entendu l'exposé budgétaire présenté par Monsieur René Bernard, Maire, et Monsieur Yves Bouleuc, Adjoint aux finances,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

24 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le budget primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 3 646 935.36 € et en investissement à 3196 357.41 €, soit un budget total de 6 843 292.77 euros.

	Fonctionnement	Investissement	Total Général
<b>Dépenses</b>	3 646 935.36 €	3 196 357.41 €	<b>6 843 292.77 €</b>
<b>Recettes</b>	3 646 935.36 €	3 196 357.41 €	<b>6 843 292.77 €</b>

Observations :

- Monsieur le Maire indique que le conseil municipal recevra une information détaillée sur l'emploi de la subvention communale de 60 000 € qui est apportée au budget du CCAS pour financer ses actions sociales (repas des aînés, colis, portage de repas...).
- Il est noté que l'excédent du budget d'assainissement 2017 est intégré au budget général dans l'attente d'une délibération concordante d'affectation à intervenir avec Saint-Malo Agglomération, désormais compétente en Assainissement.
- Monsieur le Maire relève que le prélèvement sur le fonctionnement destiné à l'investissement est sensiblement le même qu'en 2017 : 1 165 158 € au BP 2018, contre 1 176 850 € au BP 2017.
- Des crédits sont provisionnés en section d'investissement pour des travaux à venir au Restaurant Scolaire. Le bâtiment a désormais 29 ans et plusieurs éléments (toit, ouvertures...) présentent quelques faiblesses. Monsieur le Maire indique qu'un avis compétent sera pris pour définir un programme de travaux d'urgence.
- Enfin, un fonds de concours de 45 000 € en provenance de Saint-Malo Agglomération est inscrit sur l'opération d'aménagement de la Rue de La Gare. Monsieur le Maire rappelle que les 18 communes membres de l'Agglomération bénéficient de cette même somme, à faire valoir pour 1 ou 2 opérations d'investissement.

**2018.028 – Vote du budget primitif 2018 du Restaurant Scolaire**

Monsieur Yves Bouleuc, adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 du **Restaurant Scolaire**.

**Les dépenses** sont constituées principalement

- . des achats alimentaires
- . du remboursement au budget général des rémunérations des personnels de restauration et de service
- . du petit matériel de cuisine
- . des contrats d'analyses, de maintenance, de blanchisserie
- . des impressions des tickets de cantine

**Les recettes** proviennent :

- . du produit des ventes de repas (150 000 €)
- . du report de l'excédent de fonctionnement de 2017 (11 464.09 €)
- . de la participation apportée par le budget général (60 000.00 €)

	Fonctionnement	Investissement	Total Général
<b>Dépenses</b>	222 464.09 €	néant	<b>222 464.09 €</b>
<b>Recettes</b>	222 464.09 €	néant	<b>222 464.09 €</b>

Entendu l'exposé ci-dessus,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

24 POUR                      0 CONTRE                      0 Abstention

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le budget primitif 2018 du Restaurant Scolaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 222 464.09 €.**

### **2018.029 – Vote du budget primitif 2018 de la Caisse des Ecoles**

Monsieur Yves Bouleuc, adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 de la **Caisse des Ecoles**.

Ce budget annexe comprend pour l'essentiel :

- . des dépenses de fournitures scolaires (52.35 €/élève)
- . des achats de fournitures diverses (pharmacie, vêtements de travail...)
- . des contrats de service (téléphone, informatique,...)

*N.B. : Il s'équilibre en recettes grâce à l'excédent reporté de 2017 (3 872.52 euros) et à la subvention apportée par le budget général (15 500.00 euros).*

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total Général</b>
Dépenses	19 372.52 €	108,40 €	<b>19 481.02 €</b>
Recettes	19 372.52 €	108,40 €	<b>19 481.02 €</b>

Entendu l'exposé ci-dessus,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

24 **POUR**                      0 **Contre**                      0 **Abstention**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le budget primitif 2018 de la Caisse des Ecoles qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 19 372.52 € et en investissement à 108.40 €.**

### **2018.030 – Vote du budget primitif 2018 du Centre de Santé**

Monsieur Yves Bouleuc, adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 du **Centre de Santé**.

Le budget comporte :

- . des dépenses liées à la charge de l'emprunt (intérêts en dépenses de fonctionnement / remboursement du capital des emprunts en dépenses d'investissement)
- . l'inscription des amortissements (figure à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement)
- . quelques dépenses d'entretien (terrain, bâtiment et prestations de service)
- . les recettes proviennent des loyers émis pour l'occupation des cellules médicales et paramédicales

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total Général</b>
<b>Dépenses</b>	41 600.00 €	20 980.00 €	<b>62 580.00 €</b>
<b>Recettes</b>	41 600.00 €	20 980.00 €	<b>62 580.00 €</b>

Entendu l'exposé ci-dessus,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

24 **POUR**                      0 **Contre**                      0 **Abstention**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le budget primitif 2018 du Centre de Santé qui s'équilibre en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 41 600.00 € et en investissement à 20 980.00 €.**

## **2018.031 – Vote du budget primitif 2018 du Lotissement d’habitation II**

Monsieur Yves Bouleuc, adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2018 du **Lotissement d’Habitation II**.

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total Général</b>
<b>Dépenses</b>	287 048.19 €	286 931.52 €	<b>573 979.71 €</b>
<b>Recettes</b>	507 696.15 €	286 931.52 €	<b>794 627.67 €</b>

*N.B : Ce budget 2018 est destiné à recevoir une dernière recette : le produit de la vente de l’îlot situé à l’angle de la Place du Marché à la SCCV « Le Cadran de Saint-Mélor » (immeuble Coop de Construction). Ce budget pourra normalement être clôturé l’an prochain.*

Entendu l’exposé ci-dessus,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

24 POUR                      0 Contre                      0 Abstention

**Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents, APPROUVE le budget primitif 2018 du Lotissement d’Habitation II qui est voté comme suit :**

### Section de fonctionnement

Dépenses                      **287 048.19 €**

Recettes                        **507 696.15 €**

### Section d’investissement

Dépenses                      **286 931.52 €**

Recettes                        **286 931.52 €**

-----  
*Observations : Monsieur remercie l’assemblée pour le vote des budgets de l’exercice 2018. Il adresse également ses remerciements à la commission des finances présidée par Monsieur Yves Bouleuc et aux services pour la préparation des projets de budget.*

## **BATIMENTS - CIMETIERE**

*Préambule : Monsieur le Maire donne quelques informations sur les opérations de finition du chantier de la médiathèque. Malgré un desserrement des délais initiaux, ces finitions ont pris du retard et le maître d’œuvre s’emploie à remobiliser les entreprises pour que la pré-réception puisse toujours se tenir le 28 mars prochain. La livraison du mobilier a été repoussée du 3 avril au 16 avril.*

### **2018.032 – Construction de la Médiathèque – Avenant lot n°14 « Plomberie Sanitaires Ventilation - Entreprise AIR V » - Avenant lot n°15 « Chauffage – Entreprise Brunet-Le Louarn »**

Monsieur Yvonnick Duval, adjoint aux bâtiments, indique que dans le cadre du chantier de la médiathèque, des modifications de prestations ont été demandées, engendrant des plus-values.

Il présente à l’assemblée les avenants émanant de :

- **Lot 14 – plomberie - AIR V** : reprise des réseaux d’eau suite aux modifications des placards pour un montant de 3 326.53 € HT (soit 3 991.84 € TTC)
- **Lot 15 – chauffage – Brunet-Le Louarn** : mise en place d’un départ pour la batterie chaude pour un montant de 1 298.00 € HT (soit 1 537.50 € TTC)

Entendu cet exposé,

**Après un vote dont les résultats sont les suivants :**

24 **POUR**      0 **CONTRE**      0 **Abstention**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **ACCEPTÉ** les avenants présentés ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

### **2018.033 – Salle des Fêtes – Acquisition d'un nouveau rideau de scène**

Monsieur Yvonnick Duval, adjoint aux bâtiments, indique que des prestataires ont été consultés pour le remplacement du rideau de scène de la salle des fêtes.

Au terme de l'examen des devis, il est proposé de retenir la proposition faite par la Société Yves Cardin *Komilfo* (sise à saint-Jouan des Guérets – ZA de la Chesnais – Avenue du Commerce) pour un montant de 3 617.00 € HT, incluant la fourniture d'un nouveau rail.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Après un vote dont les résultats sont :

24 **POUR**      0 **CONTRE**      0 **Abstention**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTÉ** le devis présenté par la Société Yves Cardin - *Komilfo* - pour un montant de 3617.00 € HT ( 4 340,40 € TTC) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bon de commande correspondant.

### **2018.034 – Cimetière – Reprise des concessions en état d'abandon – Choix du prestataire**

Monsieur Yvonnick Duval, adjoint, indique que dans sa séance du 5 février 2018, le conseil municipal a clôturé la procédure de reprise de 44 concessions réputées à l'état d'abandon.

Il précise que deux sociétés de Pompes Funèbres ont produit un devis pour les opérations d'enlèvement desdites concessions.

Il propose de retenir la proposition des Pompes Funèbres LESACHER (sise à Saint-Malo 11 bd de l'espérance) pour un montant de 15 899.70 € HT. L'entreprise a déclaré être en mesure d'effectuer cette opération en 2 ou 3 phases, avec la garantie d'un achèvement total avant la Toussaint.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Après un vote dont les résultats sont :

24 **POUR**      0 **CONTRE**      0 **Abstention**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,**

- **RETIENT** la proposition des Pompes Funèbres LESACHER pour un montant de 15 899.70 € HT ( soit 19 079,64 € TTC),
- **SE DÉCLARE FAVORABLE** au calendrier de l'opération et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

---

## **URBANISME**

*Préambule : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Plan Local d'Urbanisme de la commune est exécutoire depuis le 9 février 2018. Au terme du contrôle de légalité, la Préfecture a transmis à la collectivité quelques observations qui vont être levées avec l'aide du Cabinet Quarta.*

### **2018.035 – PLU de La Gouesnière – Consultation des Personnes Publiques Associées sur le projet de modification n° 1 du P.L.U.**

Monsieur René Labbé, adjoint à l'urbanisme, indique que par délibération en date du 5 décembre 2017, le Conseil Municipal de la Commune de La Gouesnière a validé l'engagement de la procédure de modification n°1 de son Plan Local d'Urbanisme.

Cette modification concerne *l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 2 AU de la Rue des Chaumières*.

Conformément aux articles L.104-1 à L.104-4, R 104-28 à R 104-33 du Code de l'Urbanisme, ce projet de modification a été soumis pour avis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 11 janvier 2018. Celle-ci a décidé, en date du 8 mars 2018, que le projet était dispensé d'évaluation environnementale.

Conformément à l'article L. 153-36 et suivants du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal de Saint-Méloir des Ondes est invité à émettre un avis sur ce projet dans un délai d'un mois à compter de la réception du courrier de saisie (*reçu le 15 mars 2018*). A défaut de réponse de la collectivité, l'avis sera réputé favorable.

Monsieur Labbé indique qu'il s'agit pour la commune de La Gouesnière d'ouvrir à l'urbanisation une partie de la zone 2AU située au nord de son bourg pour engager un programme de renouvellement urbain (*18 logements individuels*), ceci sur le site d'une entreprise qui a cessé son activité.

Entendu cet exposé,

Après un vote dont les résultats sont les suivants :

*24 POUR      0 CONTRE      0 Abstention*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, EMET un avis favorable à la modification n° 1 du PLU de La Gouesnière relative à l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 2AU de la Rue des Chaumières.**

---

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **2018.036 – Mise à jour du tableau des emplois communaux**

Monsieur Yves Bouleuc, adjoint au personnel, propose, suite au départ en retraite d'un agent du service technique (*adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe*) et à la procédure de recrutement engagée, de mettre à jour le tableau des emplois communaux comme suit à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 :

- Suppression du poste d'Adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe
- Création d'un poste d'Adjoint Technique

GRADE	CAT	STATUT	Nombre	Durée horaire	Situation	OBSERVATIONS - MODIFICATIONS
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>						
Attaché Territorial Principal	A	Titulaire	1	35	POURVU	
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	Titulaire	1	35	POURVU	
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	Titulaire	1	35	POURVU	
Adjoint Adm. Principal 1ère Classe	C	Titulaire	1	35	VACANT	vacant suite à retraite
Adjoint Adm. Principal 2ème classe	C	Titulaire	1	35	POURVU	exercice à temps partiel 80%
Adjoint Administratif	C	Titulaire	1	35	POURVU	
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>						
Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	Titulaire	1	35	NON POURVU	
Adjoint Adm. Principal 2ème classe	C	Titulaire	1	25,50/35ème	POURVU	
Agent de Maîtrise Principal	C	Titulaire	1	35	POURVU	
Adjoint Tech.principal 2ème Classe	C	Titulaire	1	35	POURVU	Suppression - 1er avril 2018
Adjoint Technique	C	Stagiaire	1	35	POURVU	Création - 1er avril 2018
Adjoint Tech.principal 2ème Classe	C	Titulaire	1	35	POURVU	
Adjoint Tech.principal 2ème Classe	C	Titulaire	1	35	POURVU	
Adjoint Tech.principal 2ème Classe	C	Titulaire	1	35	POURVU	
Adjoint Technique	C	Titulaire	1	35	POURVU	Recrutement au 01/07/2016
Adjoint Technique	C	Titulaire	1	35	POURVU	
Adjoint Technique	C	Contractuel	1	Horaire	POURVU	Entretien Salle Fêtes + salle Horiz'ondes
<b>SERVICE SCOLAIRE</b>						
ATSEM Principal 1ère Classe	C	Titulaire	1	27,80/35ème	POURVU	
ATSEM Principal 2ème Classe	C		1	27,80/35ème	VACANT	vacant suite à mutation
ATSEM Principal 2ème Classe	C	Titulaire	1	26,17/35ème	POURVU	exercice à temps partiel 70%
<b>SERVICE PÉRISCOLAIRE</b>						
Technicien	B	Titulaire	1	35	POURVU	
Adjoint Tech.Principal 2ème classe	C	Titulaire	1	35	POURVU	
Adjoint Tech.Principal 2ème classe	C	Titulaire	1	27,62/35ème	POURVU	
Adjoint Technique	C	Titulaire	1	14,94/35ème	POURVU	
Adjoint Technique	C	Titulaire	1	21,35/35ème	VACANT	vacant suite à retraite
Adjoint Technique	C	Titulaire	1	25,30/35ème	POURVU	
Adjoint Technique	C	Contractuels	5	Horaires	POURVUS	Renfort de service, remplacements...
<b>SERVICE CULTUREL</b>						
Assistant de conservation principal 2ème classe	B	stagiaire	1	35		recrutement en cours

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Après un vote dont les résultats sont les suivants :**  
24 POUR    0 CONTRE    0 Abstention

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de créer le poste d'adjoint technique, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessus précité.

---

## AFFAIRES GENERALES

### **2018.037 – Cession de la parcelle n° F 756 à la Commune par les Consorts ADAM**

Monsieur René Bernard, Maire, informe l'assemblée que les Consorts ADAM proposent de rétrocéder à la commune la parcelle cadastrée section F n° 756 (sise à l'angle des rues Radegonde et des Masses) pour une superficie de 162 m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'une régularisation foncière qui intervient dans un contexte de vente de la propriété des Consorts Adam.

Monsieur le Maire indique qu'un accord est intervenu entre les parties pour un prix de 15 € le m<sup>2</sup>.

**Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,**

**Après un vote dont les résultats sont les suivants :**

24 POUR 0 CONTRE 0 Abstention

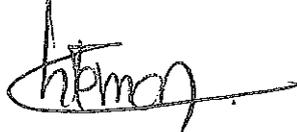
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTÉ** d'acquérir la parcelle cadastrée section F n° 756 d'une superficie de 162 m<sup>2</sup>, propriété des Consorts ADAM, au prix de 15 €/m<sup>2</sup> (soit 162m<sup>2</sup> x 15.00 € = 2 430.00 €),
- **CHARGE** Maître FLEURY, Notaire (domicilié à CANCALE - 43 rue du Port), de procéder à la rédaction de l'acte notarié, dont les frais incomberont à la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tous les documents afférents à cette affaire.

---

Séance close à 21 h 00

La Secrétaire de séance,  
Soizick HEMON



Le Maire,  
René BERNARD

